



2025/003

**DÉCISION PORTANT ATTRIBUTION  
D'UN ACCORD-CADRE  
MONO-ATTRIBUTAIRE AU MARCHÉ  
À BON DE COMMANDE RELATIF À  
DES TRAVAUX NEUFS, DE RÉNOVATION  
ET D'ENTRETIEN DES POSTES DE RELEVAGE  
D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USÉES,  
D'EAUX PLUVIALES ET  
DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS  
2 LOTS**

Le Président du Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion de l'Ile de Loisirs de Cergy-Pontoise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021-028 du Comité Syndical en date du 21 septembre 2021 donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique dans sa version consolidée du 01 janvier 2025,

Considérant la consultation publique réalisée en vue de l'attribution d'un accord-cadre mono-attributaire à bon de commande portant sur des travaux neufs, rénovation et entretien des postes de relevage d'assainissement d'eaux usées, d'eaux pluviales et des équipements sportifs et de loisirs à l'île de loisirs de Cergy-Pontoise en conformité avec les prescriptions du Code de la commande publique,

Considérant l'analyse des offres et la proposition d'attribution,

Vu la décision d'attribution.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

L'attribution d'un accord-cadre mono-attributaire à bon de commande à :

**Pour le lot 1 :**

-Hydro-curage, fraisage, nettoyage de postes d'assainissement et vidage des paniers dégrilleurs et vidanges bac à graisse.

**La société SAES**

Monsieur Jimmy PIORKOWSKI : Gérant

20 rue Lavoisier - 95300 - PONTOISE

Tél. : 06 89 04 56 83 ; j.piorkowski@saes-idf.fr

SIRET : 982 694 234 00013

**Pour le lot 2 :**

-travaux neufs, de rénovation et d'entretien des postes de relevages (pompes, surpresseurs, automates et armoires électriques)

-travaux neufs, de rénovation et d'entretien des réseaux et des systèmes hydrauliques des équipements sportifs et de loisirs (station de pompage du centre balnéaire, alimentation hydraulique du toboggan aquatique, station de pompage de l'aire de jeux aquatique, pompes du stade d'eau vive, pompes de la vague à surf).

**La société SEI**

Monsieur Patrick DUBOIS : Président

Route de Génicourt 95650 - BOISSY L'AILLERIE

Tél. : 0134421820

sei@seitp.fr

SIRET : 325 414 563 00040

**ARTICLE 2 :**

Le montant de l'offre retenue :

**Pour le lot 1 :**

Montant : sans minimum avec un maximum annuel de 20.000 € HT.

**Pour le lot 2 :**

Montant : sans minimum avec un maximum annuel de 250.000 € HT.

Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa notification.

L'accord cadre pourra être reconduit tacitement trois fois sans toutefois que la durée globale n'excède quatre ans.

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation :

- Monsieur le Préfet, chargé du contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Cergy-Pontoise

Fait à Cergy-Pontoise, le 14 mars 2025

Le Président,

Thibault HUMBERT

  
**de Loisirs**  
Cergy-Pontoise

  
\* ile de France